



## Le passage d'une loi au projet d'organisation

Régis BIZIEN du cabinet MBV

Depuis l'apparition de la loi de sécurité financière de 2003, les sociétés cotées se trouvent dans l'obligation de formaliser le système de management, et de décrire les procédures d'organisation et de contrôle interne. Ces nouvelles responsabilités se sont accrues depuis 2005 avec la mise en œuvre du Coso Report d'inspiration « Sarbannes Oxley Act » pour les sociétés inscrites sur le marché américain.

Ces lois soulignent l'importance d'une nouvelle manière d'envisager le gouvernement d'entreprise, d'anticiper la cartographie des risques et de mettre en place les mesures appropriées pour améliorer les processus opérationnels et financiers.

Les idées portées par ces lois, se sont répandues à toutes les organisations qui réfléchissent aux meilleures pratiques professionnelles en matière de gestion de la qualité et maîtrise des processus. Les équipes en charge de ces projets sont confrontées aujourd'hui à un triple dilemme :

- Faire efficace au moindre coût
- Mieux communiquer à tous les nouvelles règles d'organisation
- Mesurer quotidiennement l'application du contrôle

La maîtrise du contrôle interne, relève d'une compréhension intime des fonctions de l'entreprise et des processus associés. Cette parfaite connaissance doit s'appuyer sur des outils de documentation informatisés nécessaire à une meilleure organisation du travail et optimisation de la planification des missions d'audit. L'édition rapide en format word ou http des travaux menés, évite le stress de la page blanche, et va avoir un effet dynamisant pour les auditeurs et leur interlocuteurs, en ayant rapidement la réalisation de leurs travaux sous les yeux.

Après cette phase de documentation, le travail d'analyse peut être rapidement mené, pour déboucher sur les recommandations à mettre en place et optimiser le délai de réalisation d'un manuel des procédures disponible pour tous.

L'activité de contrôle, casse tête des auditeurs internes, devient de fait une activité opérationnelle par l'obligation de documenter les tests applicatifs mesurant le bon fonctionnement des points clés.



Notre cœur de métier est celui de l'audit, il nous conduit à nous engager auprès des clients pour accompagner les équipes projet dans les différentes phases suivantes :

- Analyser le schéma général d'organisation
- Elaborer la cartographie des risques,
- Optimiser le système de contrôle interne en détectant les points clefs
- Améliorer la performance en matière de production des états de gestion et de sortie des informations financières
- Adapter l'organisation dans le cadre d'opérations de décentralisation, de restructuration, de regroupement, de diversification.
- Former les personnels en charge du suivi de ces travaux
- recruter le personnel d'audit interne

Notre force est d'avoir su former les collaborateurs du cabinet aux méthodes OSSAD et de maîtriser l'outil de C-LOG International pour mener à bien l'ensemble des ces opérations.